



# COMPTE-RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF

CMG de ST GERMAIN-EN-LAYE - 07 décembre 2017 -

Le Centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye a convié les commissaires paritaires le jeudi 07 décembre 2017 afin d'examiner une proposition de disponibilité, un recours sur un CREP 2016, un examen mémoires de propositions et les propositions d'avancement des TSEF. Cette commission a été présidée par Mme PONCET, attaché administratif hors classe, du Centre ministériel de gestion de Saint-Germain-en-Laye.

### **FO** Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Disponibilité pour convenances personnelles ;
- Recours CREP 2016 ;
- Examen des mémoires de proposition 2001 à 2005 ;
- Avancement dans le grade des TSEF 2 ;
- Avancement dans le grade des TSEF 1.

Une déclaration liminaire a été lue avant d'aborder l'ordre du jour par Mr GARET.

Représentants FO présents :

- Mr SESSIECQ Éric    Mr MENARD Jean-Pierre
- Mr GARET Richard    Mr LE MEUR Antony

### **FO** Désignation du secrétaire adjoint :

Mr GARET Richard.

### **FO** Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le PV de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

### **FO** Proposition de disponibilité :

La demande de disponibilité reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de la commission.

### **FO** Révision du CREP 2016 :

Le vote sur la demande de révision du compte rendu d'entretien professionnel 2016 est 5 voix contre, 2 voix pour et une abstention. Les représentants FO ont soutenu ce dossier.

### **FO** Examen des mémoires de proposition de 2001 à 2005 :

Le vote pour l'examen des mémoires de proposition de 2001 à 2005 est de 1 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

### **FO Avancement au choix des TSEF 2 :**

Conformément à l'arrêté du 13 octobre 2016 paru au journal officiel du 25 octobre 2016 pour les années 2017 à 2019, le taux de promotion au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2018 est fixé à 12%. Après application de ce taux à l'effectif conditionnant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes ouverts pour l'accès au grade de TSEF 2 est de 21, sur la base du CREP 2016 de l'agent, (dont 2 à la réserve) réparti comme suit :

Avancement pour l'accession au grade de TSEF 2 année 2018		
Employeurs	Effectif conditionnant	Postes
DIRISI	76	7
SCA	14	1
SSA	9	2
DRHAT	33	3
DRM	8	1
EMA	9	1
ONAC	11	2
OME	10	1
SGA	11	1
	<b>194</b>	<b>19 (+ 2 à la Réserve)</b>

### **FO Avancement au choix des TSEF 1 :**

Conformément à l'arrêté du 13 octobre 2016 paru au journal officiel du 25 octobre 2016 pour les années 2017 à 2019, le taux de promotion au grade de technicien supérieur d'études et de fabrications 1<sup>ère</sup> de classe au titre de l'année 2018 est fixé à 9%. Après application de ce taux à l'effectif conditionnant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes pour l'accès au grade de TSEF 1 est de 21, sur la base du CREP 2016 de l'agent, (dont 2 à la réserve) réparti comme suit :

Avancement pour l'accession au grade de TSEF 1 Année 2018		
Employeurs	Effectif conditionnant	Postes
DIRISI	94	6
SCA	19	1
DGA	13	1
DRHAA	6	1
DRHAT	56	4
EMA	11	1
ONAC	8	1
OME	34	2
SGA	19	1
SIMU	2	1
	<b>323</b>	<b>19 (+ 2 à la Réserve)</b>

L'ensemble des commissaires ont travaillé pour que les travaux d'avancements soient le reflet d'un déroulement de carrière dynamique et objectif pour chaque agent.

Vos commissaires Paritaires **FO SNPTP** :

[eric1.sessiecq@guyane.defense.gouv.fr](mailto:eric1.sessiecq@guyane.defense.gouv.fr)

[jean-pierre.menard@intradef.gouv.fr](mailto:jean-pierre.menard@intradef.gouv.fr)

[richard.garet@intradef.gouv.fr](mailto:richard.garet@intradef.gouv.fr)

[antony.le-meur@intradef.gouv.fr](mailto:antony.le-meur@intradef.gouv.fr)

CONTACT EQUIPE REGIONALE : [fo.idf.def@gmail.com](mailto:fo.idf.def@gmail.com) Tel : 06 22 02 75 08



Déclaration liminaire des représentants du personnel FO  
CAPL des TSEF du 7 décembre 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

En préambule, les commissaires paritaires vous font part de leur mécontentement sur l'organisation de cette CAPL dématérialisée, tant sur l'organisation que sur la durée, un seul PC portable (14 pouces) par commissaire titulaire et les travaux à rendre une demi-journée avant la fin de préparation. Nous tenons à vous rappeler ici, le lot d'interrogations et d'incertitudes pour les TSEF :

- **FICHES DE POSTE** : contrairement à l'obligation de posséder une fiche de poste pour satisfaire aux conditions de l'entretien d'évaluation professionnel (CREP), nous constatons leur absence en nombre important et l'incohérence par rapport au poste tenu.

- **CIA** : Nous dénonçons l'absence de communication vers les agents, de la mise en œuvre du CIA 2017 (certains agents n'ont toujours pas reçu la notification) et de la totale iniquité du système de répartition.

- **REQUALIFICATION DES POSTES DE C EN B et B EN A** : Suite à la parution d'une note du SGA d'août 2017 portant sur un projet de plan de requalification de postes de C en B administratif, nous demandons que l'ensemble de la filière technique ne soit pas écartée des projets de requalification.

- **EXAMENS ET RECRUTEMENTS** : Une fois de plus, bien qu'insuffisants, nous nous félicitons de la reprise des concours qui devraient permettre le rajeunissement de la population de notre corps et l'apport de nouvelles compétences. De plus les agents ont toujours un souci de frais non remboursés pour les examens professionnels.

Nous vous remercions de votre attention...

Les commissaires paritaires locaux FO